

Pouvoir et autorité des anciens



Bonjour Mon ami(e),

« Que les anciens qui dirigent bien soient jugés dignes d'un double honneur, surtout ceux qui travaillent à la prédication et à l'enseignement. » ([1 Timothée 5:17](#))

Comme le rappelle ce verset, nous avons vu que les anciens dirigeaient collégalement les églises locales. Ils pouvaient le faire bien ou moins bien, ou même mal.

Certains pouvaient être tentés de fermer leur église aux apôtres, ou de dominer les autres anciens comme le mentionne Jean : « J'ai écrit quelques mots à l'église ; mais Diotrèphe qui aime à être le premier parmi eux, ne nous reçoit point... il ne reçoit pas les frères, et ceux qui voudraient le faire ... il les chasse de l'église. » ([3 Jean 1:9/10](#)) Dès que les principes de la collégialité, et de l'humilité faisaient défaut ils pouvaient se laisser aller (du moins certains) à des abus de pouvoir. Cependant, leur comportement n'empêchait pas que d'autres, dans la même église, agissent avec amour, tel Gaïus ([3 Jean 1:5](#)).

L'apôtre Jean, mentionne que s'il vient il parlera à l'église ([3 Jean 1:10](#)). Ceci laisse entendre que l'autorité apostolique pouvait, dans la vérité et l'amour, passer outre aux mauvais agissements d'un ancien dominateur, et s'adresser aux disciples.

Dans notre fonctionnement actuel, où les églises sont dirigées par un pasteur unique, il peut y avoir le risque que certains se comportent comme Diotrèphe, sans que des Gaius puissent rester à leurs côtés, ou que des ministères apostoliques puissent intervenir.

En France, depuis la séparation de l'État et de l'Église en 1905, les associations culturelles sont gérées officiellement par des conseils d'administration. Cette disposition légale n'a pas forcément favorisé la mise en place, dans chaque église, d'un collège d'anciens, spirituellement responsables de l'église locale. Le conseil d'administration nécessite des personnes compétentes dans leur domaine (comptables, secrétaires), mais pas nécessairement aptes à la prédication ou l'enseignement. Nous assistons alors à certaines superpositions d'autorité qui compliquent la tâche de la gouvernance des églises locales.

Parfois on va trouver cette équation : Conseil d'administration = Conseil des anciens. Or cette équation n'est pas forcément correcte. Un secrétaire ou un trésorier peuvent être d'excellents diacres mais pas nécessairement des anciens au sens où nous l'avons vu ci-dessus. Parfois, certains de ces diacres vont jouer de leur pouvoir (surtout financier) pour exercer une autorité usurpée aux anciens et même aux ministères, dans certaines formes de gouvernance. Dans certains milieux, le conseil presbytéral recrute ou renvoie les ministres.

Tous ces exemples nous montrent que là où les sentiments des uns ou des autres (diacres, anciens, ministères dons), ne sont pas ceux de Christ, quelle que soit la forme de gouvernance, il y aura toujours des situations de blocage.

Ma prière en ce jour :

Seigneur, donne aux églises des personnes revêtues du caractère de Christ, afin que la collégialité fonctionne dans l'amour et l'humilité. Amen !

Paul Calzada

[S'ABONNER](#)

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !



